

## AU CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-DES-BOIS

# Préavis municipal 1/2017 relatif aux comptes communaux 2016 et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2016

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, la Municipalité vous présente le rapport de sa gestion durant l'année écoulée ainsi que les comptes communaux de l'année 2016 que nous soumettons à votre approbation.

L'exercice 2016 présente un **excédent de charges** de CHF 488'793.25, après passation des provisions relatives aux charges complémentaires de la péréquation pour l'exercice 2016 d'un montant total de CHF 213'000.00, contre un excédent de charges au budget 2016 de CHF 711'043.60, soit finalement des charges inférieures au montant budgété de CHF 222'250.35. Les charges complémentaires pour 2016 concernant la facture sociale, la péréquation directe et la réforme policière calculées sur la base d'une simulation donnent la synthèse suivante :

Synthèse	Facture sociale	Péréquation	Réforme	Totaux
		directe	policière	
Simulation	1'453'654.00	1'007'310.00	145'664.00	2'606'628.00
Acomptes	-1'332'761.00	-919'540.00	-141'142.00	-2'393'443.00
Soldes	120'893.00	87'770.00	4'522.00	213'185.00

Les provisions à constituer et à comptabiliser au titre de l'exercice 2016 sont en chiffres arrondis les suivantes : facture sociale : CHF 121'000.00 (compte 720.3510) ; péréquation directe : CHF 88'000.00 (compte 220.3520) ; réforme policière : CHF 4'000.00 (compte 610.3510) ; soit au total CHF 213'000.00.

A l'instar de ce qui a été fait l'an dernier dans les comptes 2015, la recommandation du réviseur validée par la Municipalité est de procéder de la même manière en comptabilisant dans les comptes 2016 les provisions correspondant aux charges complémentaires de la péréquation pour l'exercice 2016 d'un montant total de CHF 213'000.00. Si ces provisions n'étaient pas passées dans les comptes 2016, cela signifierait que les décomptes à venir du canton concernant la facture sociale, la péréquation directe et la réforme policière afférents à l'année 2016 impacteraient en totalité l'exercice 2017 durant lequel, notamment, les rentrées fiscales de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques subiront les conséquences de la baisse du taux d'imposition communal de 61.0 à 59.0.

A ce qui précède s'ajoute le fait que les rentrées fiscales 2016 au titre de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques sont inférieures au montant budgété d'environ CHF 250'000.00 (comptes 210.4000 à 210.4005 – voir explications en page 7). Quels sont dès lors

les postes du compte de fonctionnement qui contrebalancent et contribuent néanmoins à améliorer le résultat de l'exercice écoulé par rapport au budget ? Il s'agit principalement des trois éléments suivants :

- la comptabilisation du produit extraordinaire résultant de la vente de la parcelle 502 a permis de procéder en 2015 aux amortissements extraordinaires de tous les investissements du patrimoine administratif et du patrimoine financier de sorte que les amortissements obligatoires à passer en 2016 ont été considérablement réduits, soit au total un montant en moins de CHF 213'195.25 à charge de l'exercice (comptes 230.3310 et 430.3310);
- certaines rentrées fiscales ont été supérieures au budget, notamment les impôts non récurrents (droits de mutation et gains immobiliers), ainsi que les impôts sur les personnes morales et l'impôt foncier, pour un total de CHF 283'345.80;
- plusieurs postes ont enregistré des charges inférieures à celles budgétées, en particulier les travaux (comptes 4), la participation au Disren (compte 140.3520), les intérêts des dettes consolidées (compte 220.3220) et l'instruction publique (comptes 51 et 52), qui totalisent environ CHF 180'000.00.

Indépendamment des chiffres proprement dits de l'exercice sous revue, si l'on se rapporte à l'évolution des charges liées à la facture sociale et plus particulièrement encore à l'instruction publique sur la période récente durant laquelle la population du village a plus que doublé, il en ressort que les charges découlant de la facture sociale ont elles également doublé alors que celles afférentes à l'instruction publique ont plus que quadruplé. Voir tableau comparatif cidessous. Il faut ajouter à ce qui précède les impacts que la refonte en cours de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (ex-RIE III rejetée par le peuple en début d'année) aura sur la péréquation directe intercommunale et donc les incidences sur la contribution de notre Commune à la péréquation comme déjà expliqué dans le préavis municipal 10/2016 sur l'arrêté d'imposition communal 2017. Tous ces éléments non maîtrisables, qui contribuent à l'érosion de l'autonomie communale, vont avoir, ces prochaines années encore, un sévère impact sur les comptes communaux.

Année	Nb habitants	Budget	Comptes	Facture sociale	Instruction publique
2008	433	-439'740.00	-334'027.80	790'539.00	207'362.00
2009	495	-395'704.00	+45'166.68	760'551.00	222'747.00
2010	546	-132'441.00	+107'306.39	910'078.00	265'669.00
2011	735	-138'749.00	-133'498.78	1'951'765.00	236'946.00
2012	750	-865'976.00	-266'017.00	1'293'765.00	339'147.00
2013	818	-446'534.00	+494'036.10	1'441'757.00	434'652.00
2014	852	-776'547.00	+151'184.42	1'456'193.00	574'010.00
2015	851	-828'195.00	+67'036.48	1'451'666.00	586'432.00
2016	924	-711'043.60	-488'793.25	1'332'761.00	713'997.00
2017	?	-816'385.00	?	** 1'544'000.00	** 902'220.00

<sup>\*\* =</sup> acomptes

Au cours de l'année 2016, la Municipalité a soumis **12 préavis** à l'approbation du Conseil général, soit en bref et dans l'ordre :

- PM 1/2016 Demande de crédit de CHF 1'100'000.- pour les travaux routiers de la route de la Branvaude zone 30 km/h
- PM 2/2016 Demande de crédit de CHF 374'000.- pour la création d'un parking de 49 places le long du chemin des Sports
- PM 3/2016 Demande de crédit de CHF 265'000.- pour la création d'un trottoir le long de la route de la Branvaude zone 50 km/h, pour le prolongement des canalisations EC et EU au travers de la parcelle 502 et pour la pose d'un container enterré sur la parcelle 502
- PM 4/2016 Comptes communaux et rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2015
- PM 5/2016 Demande de crédit de CHF 960'000.- pour les travaux routiers de la route de Sauverny et la création d'un arrêt pour les bus scolaires
- PM 6/2016 et PM 7/2016 Préavis retirés
- PM 8/2016 Adoption du nouveau Règlement du Conseil général
- PM 9/2016 Octroi de diverses autorisations générales
- PM 10/2016 Arrêté d'imposition communal 2017
- PM 11/2016 Fixation des plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021
- PM 12/2015 Budget 2017
- PM 13/2015 Demande de crédit de CHF 3'985'000.- pour la construction d'une crèche à Chavannes-des-Bois incluant un appartement de fonction et des locaux de stockage
- PM 14/2015 Demande de crédit de CHF 134'000.- pour l'achat d'un nouveau véhicule du bras élévateur pour le SDISTS.

En suivant les rubriques du compte de fonctionnement par classification administrative, le présent préavis inclut un certain nombre de **commentaires aux comptes communaux** et décrit les divers travaux et activités entrepris, suivis et réalisés par la Municipalité au cours de l'année 2016. La Municipalité revient en outre ci-après sur l'état d'avancement et de réalisation des différents projets entamés, poursuivis et/ou finalisés au cours de l'exercice écoulé.

## Administration générale

En 2016, le **Conseil général** s'est réuni à cinq reprises dont trois séances lors du 1<sup>er</sup> semestre (7 mars, 2 mai et 20 juin) et deux séances au cours de l'automne (3 octobre et 12 décembre), ce qui explique le montant des charges légèrement supérieur au budget du compte 100.3000. Ce montant comprend les indemnités du président, de la secrétaire, du bureau et des commissions. En outre s'est tenue le 9 mars 2016 la séance d'installation des autorités communales et l'assermentation des membres du Conseil général pour la législature 2016-2021, séance présidée par M. Jean-Pierre Dériaz, préfet du District de Nyon.

Dans le cadre de l'étude du **règlement du Conseil général** en conformité avec la nouvelle loi sur les communes, la Municipalité a tout d'abord soumis le préavis municipal 6/2016 qui a dû

être annulé en raison d'une erreur d'écriture qui a été par la suite corrigée par le Service des communes et du logement (SCL), puis ensuite le préavis municipal 7/2016 qu'elle a retiré au dernier moment en estimant que le projet de nouveau règlement n'était pas encore assez mûr pour un débat serein au sein de notre Conseil général, ceci également afin de terminer la législature sur une note positive. Le nouveau règlement du Conseil général a finalement été adopté en date du 8 octobre 2016 tel que proposé par la Municipalité (PM 8/2016).

A l'instar de l'exercice précédent, et dans le contexte d'une année électorale, la **Municipalité** a connu en 2016 une stabilité dans sa composition et a ainsi œuvré durant l'année en effectif complet à cinq municipaux. Elle tient à relever que l'année 2016 s'est caractérisée, au niveau de la gestion des biens communaux, par la concrétisation de plusieurs projets communaux d'importance, routiers et non routiers, inscrits au plan d'investissement de la législature 2011-2016 dont certains sont aujourd'hui exécutés ou en voie de finalisation alors que d'autres vont sous peu démarrer.

Par ailleurs, les membres de la Municipalité ont participé aux réunions et séances de plus d'une vingtaine d'associations et d'organismes intercommunaux et interrégionaux auxquels la Commune de Chavannes-des-Bois est partie prenante. Une liste quasi exhaustive est jointe à ce préavis pour information.

La visite annuelle traditionnelle de la **préfecture** aux autorités communales a eu lieu le 9 novembre 2016 où la Municipalité a reçu Monsieur Jean-Pierre Dériaz, préfet.

Au niveau du **personnel**, la Municipalité, après avoir effectué différentes recherches et plusieurs entretiens, a engagé à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 un **technicien communal** en la personne de M. Didier Fleury pour seconder administrativement et techniquement les municipaux en charge des infrastructures et des constructions ainsi que le greffe communal dans les tâches y relatives. Cet engagement s'est avéré particulièrement judicieux au vu des importants travaux routiers communaux en cours, de l'énorme chantier de la parcelle 502, d'un certain nombre de dossiers de finalisation de permis d'habiter, ainsi que des différents problèmes rencontrés lors des deux premières années d'utilisation du bâtiment communal.

D'autre part, Catherine Schindler ayant informé la Municipalité de sa décision de faire valoir son droit à la retraite à la fin de l'année 2016, une annonce a été publiée à l'automne dernier pour recruter un(e) nouvel(le) employé(e)e au poste de préposé au **contrôle de l'habitant**. Suite à la réception de plusieurs dizaines de candidatures, la Municipalité a engagé avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2016 Mme Isabelle Geinoz comme nouvelle préposée au contrôle de l'habitant. Elle a pu se familiariser avec ses nouvelles tâches en consacrant quelques journées de travail en commun avec Catherine Schindler en octobre, novembre et décembre derniers et en suivant un cours de perfectionnement spécifique durant l'automne.

Plusieurs motifs cumulatifs expliquent le dépassement du compte 110.3010 **Traitements divers** par rapport au budget : l'engagement d'un secrétaire municipal ad interim en fin d'année durant l'absence pour maladie de Jocelyne Berthoud, l'opportunité d'avoir pu disposer en cours d'année de patrouilleurs après de multiples recherches (postes non prévus au budget), le double salaire de décembre au sein du contrôle de l'habitant pour permettre la meilleure transition possible entre Catherine Schindler qui quittait et Isabelle Geinoz qui la

remplaçait et l'engagement d'un jeune durant l'été pour seconder nos employés communaux dans le cadre de l'entretien des espaces verts.

Diverses **manifestations** organisées ou soutenues par la Municipalité ont eu lieu durant l'année 2016, soit : la chasse aux œufs le dimanche 20 mars, le repas de soutien aux jeunes le 30 avril, le vide-grenier le samedi 23 avril, la sortie des aînés le mercredi 15 juin, la fête du 1<sup>er</sup> août (à laquelle les communes de Tannay et de Mies étaient conviées), le brunch de la rentrée le dimanche 21 août, l'inauguration de la place de pique-nique le samedi 3 septembre et le repas de Noël le samedi 17 décembre.

La **Commission de naturalisation** a tenu en 2016 deux réunions dans son ancienne composition et aucune dans sa nouvelle composition. Suite aux élections, une nouvelle Commission municipale de naturalisation a été nommée avec pour mandat d'auditionner les candidats et d'établir un rapport à la Municipalité qui délivre ensuite la bourgeoisie communale. Elle est composée du syndic, Stephan Comminot, président, Ursina Baenziger, Johannes Märki, Claude-Alain Gobet et Diego Vergani.

Durant l'exercice sous revue, la Municipalité a traité de très nombreuses **demandes de permis** en matière de construction, plus particulièrement en lien avec la parcelle 502 et les parcelles individuelles issues de la division de ce bien-fonds, au total 37 demandes dont 5 Camac et 32 mises en consultation (72d). En outre, les émoluments encaissés de plus de CHF 13'000.00 (compte 110.4310) traduisent l'intense activité de l'administration communale et du contrôle de l'habitant pendant l'année écoulée.

## Population selon contrôle de l'habitant (hors internationaux)

Au 31 décembre	Nombre de femmes Nombre d'hommes		Total	dontnon
				suisses
2016	444	408	852	360
2015	420	394	814	341
2014	411	389	800	297
2013	389	387	776	300
2012	374	377	751	267
2011	370	365	735	259
2010	263	257	520	168

Avec les 72 internationaux, la population totale se monte au 31 décembre 2016 à 924 habitants. Le pourcentage d'internationaux qui s'élevait encore à 6.2% de la population de notre Commune une année plus tôt a atteint 7.8% à la fin de l'année dernière, soit une augmentation de l'ordre de 25%, ce qui ne manque pas d'avoir un effet immédiat sur les rentrées fiscales au niveau des impôts directs communaux de l'exercice écoulé.

#### **Documents délivrés**

Au 31 décembre	Cartes d'identités	Permis pour étrangers
2016	18	286 (B-C)
2015	28	284 (B-C)

2014	20	286 (B-C)
2013	18	295 (B-C)
2012	30	259 (B-C)
2011	26	264 (B-C)
2010	23	161 (B-C)

#### Registre civique

Au 31 décembre	Electeurs inscrits	dontnon suisses
2016	486	70
2015	400	54
2014	377	57
2013	366	55
2012	373	43
2011	359	41
2010	271	44

#### Conseil général

Au 31 décembre	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	dontnon suisses
2016	25	44	4
2015	28	36	3
2014	28	40	4
2013	27	35	6
2012	22	30	6
2011	22	25	6
2010	30	34	10

#### Participation à des charges d'associations de communes

Le dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (**DISREN**), approuvé par le Conseil général en décembre 2015 (PM 11/2015), est effectivement entré en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2016. Par conséquent, un montant de CHF 30'000.00 correspondant à environ un demipoint d'impôt communal a été inscrit sous la rubrique 140.3520 (Service des intérêts généraux) ce qui correspond, prorata temporis pour l'exercice 2016, à un plafonnement d'un point d'impôt communal pour des projets régionaux votés par le Conseil intercommunal du Conseil régional au cours d'une année civile. Précisons qu'aucun projet n'a été présenté en 2016.

Les nouveaux statuts du Conseil régional sont quant à eux devenus opérationnels dès le 1er janvier 2017.

#### **Transports publics**

En poursuivant sa stratégie d'amélioration progressive de l'offre en **transports publics**, la Commune a signé fin septembre 2016 une nouvelle convention pour la **ligne U** avec les communes de Versoix et de Collex-Bossy ainsi qu'avec les TPG. Le prolongement du tracé de

la ligne jusqu'à Collex-Bossy a pour effet majeur une forte diminution de notre contribution annuelle dès décembre 2016 aux coûts d'exploitation non couverts. De plus, les partenaires ont pu ajouter trois courses journalières supplémentaires tout en optimisant la correspondance en direction de Genève à la gare de Versoix, renforçant ainsi davantage l'attractivité de la ligne. L'inauguration de la nouvelle ligne s'est déroulée à Collex-Bossy le lundi 12 décembre 2016 en présences de nombreuses autorités de la région.

Le Conseil intercommunal du Conseil régional a pour sa part décidé en juin 2016 de prendre en charge 10% de nos frais annuels liés à la ligne U pour le période de décembre 2015 à décembre 2018. En tenant compte de cette contribution, les communes se sont finalement accordées sur la clé de répartition suivante des frais annuels non couverts de la ligne U valable dès décembre 2016 : Chavannes-des-Bois CHF 93'139.00 (17,28%), Collex-Bossy CHF 99'159.00 (18,4%) et Versoix CHF 336'140.00 (62,39%).

Dans un souci de diminuer les zones tarifaires et donc les coûts pour les voyageurs utilisant le bus U pour se rendre à Genève, la Municipalité a adressé en décembre 2016 une demande à Unireso visant à ce que l'arrêt de la ligne de bus U à Chavannes-des-Bois passe en frontière de zone 88/90 à partir de mi-décembre 2017.

En ce qui concerne la ligne de bus 813, la Commune a étudié la possibilité d'ajouter des courses supplémentaires le week-end. Elle a également participé à plusieurs réunions au sein du Conseil régional et de la CIAT portant sur la desserte potentielle de Chavannes Centre.

#### **Finances**

A l'instar des sept exercices précédents, la Fiduciaire Rummel SA à Nyon a assuré la tenue de la comptabilité communale 2016 et s'est également acquittée durant l'année écoulée de diverses prestations complémentaires (établissement de factures, suivi des encaissements, rappels, etc.) à l'entière satisfaction de la Municipalité.

Comme déjà mentionné dans la partie introductive de ce rapport, les **impôts sur le revenu et la fortune** des personnes physiques (comptes 210.4000, 210.4003 et 210.4005) n'atteignent pas pour la première fois le montant mis au budget selon la même approche que les années précédentes. La différence se monte à environ CHF 250'000.00 en moins. Plusieurs raisons peuvent être avancées, certes avec prudence : d'une année sur l'autre, le pourcentage d'internationaux établis sur notre Commune a cru de 25% pour se situer à 7.8% à la fin de l'année dernière (contre 6.2% au 31 décembre 2015). D'autre part, un certain nombre de nouveaux habitants ont pris domicile sur notre Commune tout à la fin de l'année 2016, ce qui peut engendrer un possible retard dans l'actualisation de leur taxation. La Commune a également dû enregistrer le départ de quelques contribuables notables en cours d'année. Enfin, une partie du bouclement des impôts par le canton à mi-février 2017 porte sur des acomptes d'impôts et non sur des taxations. La stabilité observée depuis quelque temps dans les contributions fiscales récurrentes marque donc quelque peu le pas. Ce qui peut éveiller quelque inquiétude après la décision de baisser pour 2017 le taux d'imposition communal de 61.0 à 59.0.

En revanche, comme les années précédentes, l'impôt foncier (compte 210.4020) connaît un accroissement régulier en corrélation avec le développement du village au gré des taxations des nouveaux immeubles. Les rentrées fiscales non récurrentes, à savoir surtout les droits de mutation (compte 210.4040), mais aussi les gains immobiliers (compte 210.4410), ont encore enregistré en 2016 des chiffres appréciables.

Le supplément sur le décompte final de la **péréquation directe** pour 2015 se monte à CHF 12'767.00. Sur la base d'une simulation établie en 2015, une provision de CHF 18'000.00 avait été constituée et comptabilisée dans le compte 220.3520. Il en résulte donc un excédent de provision (boni) de CHF 5'233.00, montant viré au compte de recette 220.4520.1.

A l'instar de la provision comptabilisée en 2015 sur la base d'une simulation, il a été constitué et comptabilisé dans le compte 220.3520 une provision pour 2016 concernant les charges complémentaires de la péréquation directe de CHF 88'000.00.

## **Domaines & Bâtiments**

Suite à un rapport d'expertise de Prométerre (Association vaudoise de promotion des métiers de la terre) et à la reprise des **baux à ferme** par M. Sylvain Faillétaz sur les parcelles 58 et 59, propriété de la Commune, des travaux de drainage ont dû être réalisés sur ces deux parcelles agricoles aux frais de la Commune dont le coût global, CHF 15'850.80, a été réparti sur deux ans à raison de CHF 7'925.40 en 2015 et en 2016 (entretien des terrains - compte 310.3140).

Les travaux de réaménagement de la route de la Branvaude, zone 30 km/h, en particulier la non-disponibilité du parking durant plusieurs semaines et les travaux effectués en parallèle par les SITSE, ont quelque peu perturbé la bonne exploitation du **Restaurant des Chasseurs** durant les mois d'avril à mi-juillet 2016, sans toutefois engendrer de répercussion notable sur le chiffre d'affaires annuel en comparaison des autres années.

Le **décompte final des travaux du bâtiment communal** a été présenté lors de la séance du Conseil général du 20 juin 2016. Il se décompose comme suit :

- Rappel des préavis municipaux y relatifs :
  - total des travaux BC selon PM 4/2011 + PM 7/2012 : CHF 8'150'000.00
  - coûts liés au mandat du BAMO selon PM 7/2012 :

CHF 110'000.00

– total des travaux + mandat BAMO :

CHF 8'260'000.00

- Honoraires du BAMO (crédit d'étude et réalisation BC): les honoraires du BAMO présentent un total de CHF 129'517.15 contre un montant prévu de CHF 110'000.00 dans le PM 7/2012, soit un dépassement de CHF 19'517.15. Cette différence s'explique, en partie notamment, par le nombre beaucoup plus élevé que prévu des réunions dans le cadre du Comité de pilotage et à elle seule explique l'écart entre le total du décompte final (CHF 8'275'799.85) et les montants octroyés par le Conseil général (CHF 8'260'000.00), soit CHF 15'799.85.
- Décompte final des travaux proprement dits du BC : A l'exclusion des honoraires du BAMO, le décompte final des travaux du BC se monte à CHF 8'146'282.70 (CHF

8'275'799.85 ./. CHF 129'517.15), soit un montant légèrement inférieur à celui de CHF 8'150'000.00 figurant au PM 7/2012.

- Coût des 12 parasols inclus dans le décompte final : Il faut relever que le coût des 12 parasols (env. CHF 50'000.00) qui ont remplacé la tente extérieure prévue initialement, laquelle n'était pas comprise dans le PM 7/2012 et était alors estimée à CHF 70'000.00, a pu être intégré dans le projet et par conséquent fait partie du décompte final du BC, sans dépassement du crédit alloué par le Conseil général.
- Remise en place des terres du BC selon réglementation : Dans le contexte de la remise en place des terres, la réglementation vaudoise impose des normes pédologiques pour la protection des sols. En bref, un sol est composé de trois couches appelées horizons A (terre végétale), B (couche intermédiaire et C (remblai). Pour les horizons A et B, la reconstitution des sols impose des méthodes de travail particulières, notamment : utilisation d'engins à faible pression au sol, aucune circulation autorisée sur un horizon B, remise en place des terres des horizons A et B par bandes d'environ 10m de large, etc. Ces exigences standard requises ont évidemment eu un impact sur le coût de l'opération, en l'occurrence un montant de CHF 85'438.05.
- Strict suivi et contrôle détaillé des fins de garanties relatives au BC: Avec le concours de son employé technique, Didier Fleury, la Municipalité a assuré un strict suivi et un contrôle détaillé des différents défauts constatés et problèmes apparus dans le cadre du BC afin qu'il y soit remédié dans les meilleurs délais et ceci bien entendu avant la levée des garanties. On peut citer à titre d'exemples: diverses fissures notamment dans les revêtements de sols, finitions dans les sanitaires, divers problèmes au niveau de la ventilation, « doublon » des compteurs électriques du BC, mauvais dimensionnement du local à pellets, etc. Chaque défaut constaté a fait l'objet d'une annonce à l'entreprise concernée, à la direction des travaux et au BAMO, assortie de délais pour l'exécution des travaux et retouches. Quasiment tous les problèmes ont été réglés; seuls quelques cas, sous contrôle, doivent encore être régularisés: mise en conformité de l'abri Pci (soupapes et conduite d'alimentation du bassin d'eau condamnés suite aux travaux du BC), mise en conformité du local de stockage des pellets, fuite sur un écoulement en dalle.
- Conclusion: Le décompte final des travaux du BC s'inscrit en ligne avec les crédits alloués par le Conseil général, sensiblement en deçà; le dépassement au niveau des honoraires du BAMO étant largement compensé par l'intégration du coût des parasols qui était hors préavis.

Comme déjà relevé dans le précédent rapport, les différentes rubriques du **compte 357** relatifs au bâtiment communal et à l'abri PC reflètent la part considérablement plus élevée des frais d'entretien et d'exploitation annuels tels qu'ils avaient été estimés par les mandataires selon le coût de construction du bâtiment (CFC 2), en particulier les frais d'électricité, eau, chauffage et assurances (compte 357.3120), dont les achats de pellets à hauteur de CHF 16'109.70 et les factures de Romande Energie pour CHF 13'675.50. Comme déjà relevé, des mesures ont été prises et sont encore en cours visant à réduire la consommation de pellets ; d'autre part,

Romande Energie a rétrocédé en date du 20 septembre 2016 un trop-perçu en raison d'un comptage à double depuis la fin du chantier. Enfin, l'installation de chantier de l'entreprise Scrasa étant branchée électriquement sur le BC, un décompte en faveur de la Commune doit être prochainement établi, ce qui permettra de récupérer les frais de consommation y relatifs. Quant aux frais d'entretien du BC (compte 357.3140), ils incluent des frais extraordinaires à hauteur de CHF 3'896.70 pour la mise en conformité de l'abri PCi dans le cadre du contrôle décennal et un montant de CHF 9'709.75 correspondant à des travaux d'amélioration ou de correction de l'ouvrage suite au constat de petits défauts ou manquements. Sans ces « extra », les frais d'entretien du bâtiment s'élèvent à CHF 12'781.50, montant incluant principalement les contrats de maintenance et d'entretien.

A la suite du crédit d'étude voté par le Conseil général lors de séance du 9 novembre 2015 pour la construction d'une **crèche** dans notre village, le Comité de pilotage du projet s'est réuni à sept reprises entre mars et octobre 2016. Lors de séance du 5 octobre 2016, il a été décidé que le bureau Fragnière & Partenaires, qui pilotait le projet jusque-là, ne sera pas mandaté pour la partie réalisation car ce poste fait doublon avec celui de l'employé technique de la Commune. La demande de crédit de réalisation de la crèche de CHF 3'985'000.00 TTC a été soumise au Conseil général selon PM 13/2016 et approuvé par celui-ci le 12 décembre 2016. Par un courrier du 16 décembre 2016, le Comité de direction de l'AJET a confirmé la validation du « plan de développement de l'accueil préscolaire 2015-2018 incluant notamment le principe de l'intégration au sein de l'AJET d'une crèche de 44 places sise à Chavannes-des-Bois ».

Rappelons que l'objectif visé par la Municipalité dans ce projet est une gestion de la crèche par l'AJET dont le chef de service, Luc Visinand, fait partie du Comité de pilotage. Le projet s'autofinance en ce sens que les locaux de la crèche seront loués à l'AJET sur la base d'un bail commercial dont le loyer doit couvrir l'amortissement et les coûts financiers du bâtiment occupé par la crèche, soit une opération financière « blanche » pour la Commune, laquelle ne prendra en charge que les locaux en sous-sol non attribués à la crèche ainsi que l'appartement de fonction. Soulignons que ce projet s'inscrit dans un besoin intercommunal de places en crèche, à l'instar du projet d'agrandissement des Coppalines à Coppet et du projet de crèche à Crans-près-Céligny.

Suite à l'installation d'un **défibrillateur** automatisé externe sur le mur du bâtiment de la voirie (hangar) dans le prolongement du parking du bâtiment communal, deux cours BLS/AED (mesures de base pour sauver la vie / défibrillateur automatisé externe) donnés par des samaritains de la section de Nyon ont été suivis par une cinquantaine d'habitants.

## Aménagement du territoire

La Municipalité a suivi de près l'évolution du projet de loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) ainsi que l'adaptation du 4ème plan directeur cantonal (PDCn) tout au long de l'année 2016. Etant consciente des potentiels impacts négatifs de certains aspects de ces deux projets, la Municipalité a convié les responsables de l'aménagement du territoire en Terre-Sainte à une séance de travail sur le sujet en avril 2016. Par la suite, le Conseil général a été informé sur les deux projets de lois et de l'impact pour la région et la Commune lors d'une présentation le 2 mai 2016.

L'aspect qui posait le plus grand problème pour la Commune était la date de référence du canton pour le calcul de l'évolution de la population à l'horizon de 2030. Vu que le canton est finalement revenu sur cette date de référence (2014 au lieu de 2008) dans le projet qu'il a soumis au Grand Conseil, la Commune ne devrait plus être pénalisée par la grande croissance de sa population à partir de 2007/8. En effet, selon les calculs du canton, la population de Chavannes-des-Bois pourra atteindre un maximum de 929 habitants à l'horizon de 2036 et même un léger dépassement de ce chiffre ne devrait pas avoir des répercussions négatives pour la Commune.

Le projet de **réseau équestre** de Terre-Sainte veut optimiser ou, si nécessaire, créer des passages, améliorer la sécurité pour les cavaliers, notamment lors du franchissement des routes à forte circulation et introduire de la signalisation et des mesures paysagistes pour clarifier les parcours. Après avoir étudié diverses options avec les milieux concernés et suite à une demande de la Commune au voyer de notre arrondissement, le canton a finalement installé quatre panneaux (symbole cheval) aux croisements route de la Branvaude / chemin du pont de Grilly et route de Tannay / chemin de la Praley afin de mieux sécuriser le franchissement de ces routes pour les cavaliers. Vu qu'une partie des études avait été demandée spécifiquement par les milieux concernés, l'Association Eco-Terre-Sainte a pris en charge CHF 1'000.00 pour les études, ce qui représente un tiers des coûts totaux. Notons également qu'Eco\_Terre\_Sainte a fait une première présentation au Conseil général du 3 octobre 2016 portant sur ses diverses activités dans la région et notamment à Chavannes-des-Bois.

Le 24 mai 2016, la Municipalité a participé à une balade éducative pour les élus du district traitant de la grande **biodiversité** que l'on trouve sur le territoire de notre Commune.

#### Travaux

2016 a été une année très chargée en **travaux**, **principalement routiers**. D'une part, un énorme travail de gestion et de collaboration a été nécessaire afin de coordonner tous les travaux routiers entre eux. Il a fallu tenir compte des transports scolaires, des transports publics, veiller à ne pas mélanger l'utilisation d'un arrêt scolaire avec un arrêt de transport public pendant les mêmes heures, ce qui implique qu'une partie des travaux n'a pu être réalisée qu'en période de vacances scolaires.

D'autre part, en vue d'effectuer les travaux au chemin Jules Coindet, il a fallu tenir compte de l'avancée des travaux et de la mise en service de la déchetterie intercommunale afin de libérer la place où se trouvait notre ancienne déchetterie pour permettre aux transports publics d'emprunter le chemin des Mouilles et d'utiliser l'arrêt de bus des transports scolaires devant le bâtiment communal, ceci pendant les vacances de nos chères têtes blondes.

Chaque secteur de travaux est passé en revue dans les lignes qui suivent.

#### Route de la Branvaude, zone 30 km/h

L'année 2016 a commencé avec l'adoption du PM 1/2016 concernant une demande de crédit de CHF 1'100'000.00 pour les travaux routiers relatifs au réaménagement de la route de la

Branvaude, zone 30 km/h, lors du Conseil général du 7 mars 2016. Les travaux ont démarré le 31 mars 2016 et se sont prolongés jusqu'à l'automne concernant le gros œuvre. Les travaux que les SITSE ont effectués en parallèle, avec plusieurs changements de conduites d'eau sous pression et d'un tronçon de canalisation d'eau usées, ont pris passablement de temps sur la durée du chantier. Le revêtement bitumineux sur tout le carrefour route de la Branvaude, chemin Jules Coindet et route de Sauverny a été posé les 28 et 29 juillet. A la fin de l'année 2016, il restait à effectuer la signalisation horizontale (marquage au sol) et la légalisation de la zone 30 km/h avec contrôle des vitesses.

Une réunion avec les propriétaires du chemin des Tournesols a été organisée en septembre 2016, afin de leur proposer de refaire le chemin qui est dans un très mauvais état, en profitant des offres de soumissions de la Commune. Les propriétaires n'ont pas réussi à se mettre d'accord et les travaux de réfection se sont limités aux travaux de remise en état de la fouille effectués par les SITSE, aux frais des SITSE.

#### Route de Sauverny

Une séance d'information à la population a été organisée le 21 janvier 2016 concernant les travaux de la route de Sauverny. Aucun problème particulier n'a été soulevé à cette occasion de telle sorte que le projet a été rapidement mis à l'enquête, sans opposition. Le Conseil général a approuvé le 20 juin 2016 le PM 5/2016 relatif à une demande de crédit de CHF 960'000.00 pour les travaux routiers de la route de Sauverny et la création d'un arrêt pour les bus scolaires. Les travaux ont débuté le 12 septembre 2016 par la réalisation de l'arrêt de bus hors chaussée ainsi que les aménagements aux abords de ce futur arrêt de bus. Plusieurs mesures de restriction du trafic sont prises pour le bon déroulement des travaux : route de Sauverny rendue à sens unique du chemin des Mouilles au carrefour avec la route de la Branvaude, accessibilité limitée du parking de l'administration communale aux handicapés et à la voirie, adaptation du chemin des Mouilles en chemin à sens unique et limité à 60 km/h pour les véhicules provenant de Chavannes-de-Bogis et voulant se rendre sur Sauverny.

#### Place de pique-nique

Les travaux de la place de pique-nique, qui incluent également la transformation de la STEP, ont commencé au mois de mars pour s'achever à fin août 2016. L'inauguration officielle de la place a eu lieu le samedi 3 septembre 2016. A fin 2016, outre la modification du droit de superficie qui est valable jusqu'en 2023, seuls les panneaux de signalétique restaient à réaliser et à mettre en place.

Rappelons que le coût des travaux de réfection du carrefour se trouvant devant l'ancienne STEP a fait en 2014 l'objet d'un accord entre les SITSE, Gaznat et la Commune pour un partage du coût à raison d'un tiers chacun. Gaznat a déjà réglé par avance sa part d'un tiers en 2014, les SITSE ont payé leur part d'un tiers en 2016 (compte 430.4360) et la facture globale a été acquittée par la Commune également en 2016 (CHF 15'657.15 - compte 430.3140).

#### Parking du chemin des Sports

En date du 2 mai 2016, le Conseil général a approuvé le PM 2/2016 concernant une demande de crédit de CHF 374'000.00 pour la création d'un parking de 49 places le long du chemin des Sports, sur la parcelle n° 4 de Chavannes-des-Bois, propriété de la Commune. Les travaux ont commencé le 17 juin 2016, n'ont pas soulevé de problème particulier et se sont poursuivis jusqu'à mi-septembre 2016. Le 15 septembre a eu lieu la réception « provisoire » des travaux sans les places de parking correspondant à la future entrée du chantier de la crèche.

#### Trottoir le long de la route de la Branvaude, zone 50 km/h

Le Conseil général a également approuvé le 2 mai 2016 le PM 3/2016 concernant une demande de crédit de CHF 265'000.00 pour la création d'un trottoir le long de la route de la Branvaude, à la hauteur des parcelles 496, 520, 502 et 512, pour le prolongement des canalisations EC et EU au travers de la parcelle 502 en direction du Jura pour desservir la parcelle 41 et en direction de Lausanne pour desservir les futures parcelles 36, 39 et 40 et pour la pose d'un container enterré sur la parcelle 502. Les conditions pour la réalisation de ces divers travaux, que la Municipalité avait prévu d'entreprendre courant 2016, se sont fait attendre, la date du démarrage ayant fait l'objet de reports successifs en raison du retard pris sur le chantier de la parcelle 502. Les travaux ont finalement démarré le 23 janvier 2017 pour s'achever vers la mi-mars 2017, à l'exception de la couche de finition du trottoir.

A l'instar des années précédentes, la **commission d'embellissement** a effectué divers travaux de décoration dans le village, aussi bien pour Pâques que pour la période de Noël, et a soumis plusieurs propositions sur l'aménagement floral de la Commune. Pour rappel, la commission d'embellissement n'est pas une commission du Conseil général, ni une commission municipale ; il s'agit d'un groupe de personnes qui ont décidé, avec l'accord de la Municipalité, de faire des propositions pour améliorer les aspects visuels et colorés de notre village, et ceci bénévolement. Qu'elles reçoivent ici les remerciements de la Municipalité.

La déchetterie intercommunale de Commugny, Tannay et Chavannes-des-Bois a été ouverte à l'exploitation le lundi 4 juillet 2016, précédée le samedi 2 juillet d'une journée portes ouvertes. La mise en service a connu quelques petits problèmes principalement au niveau de la puissance électrique des compacteurs, ce qui devrait être résolu au courant de l'année 2017, durant laquelle la couche finale du revêtement bitumineux sera en principe posée. Avec la mise en service mi-2016 de la déchetterie intercommunale, la Municipalité a pris congé des jeunes de notre Commune qui ont œuvré pendant trois ans dans notre déchetterie communale et entend ici les remercier pour leur travail exemplaire exécuté à la satisfaction générale des citoyens de notre village.

Etant donné le changement de déchetterie au milieu de l'année dernière, l'analyse des déchets 2016 est à la fois un peu compliquée et sans grand intérêt. En effet, une analyse valable doit pouvoir être effectuée sur une année entière, pour les trois communes, en particulier s'agissant du ramassage des déchets verts en raison des variations saisonnières. 2017 sera donc l'année-test pour procéder à une analyse valable de nos déchets. Quant à la **taxe forfaitaire** qui doit tendre à couvrir totalement le compte 45 alors que la part couverte par l'impôt devrait se limiter au mieux à quelques %, une augmentation à l'avenir de cette taxe est inévitable ; toutefois, l'avantage de la taxe forfaitaire par rapport à l'impôt réside dans le fait que, contrairement à l'impôt, tous les résidents y sont soumis, y compris les internationaux.

Dans le cadre des **SITSE**, le point important a été l'engagement d'un employé pour s'occuper de la gestion des canalisations EC/EU qui ont été cédées aux SITSE début 2016. Au niveau de la direction, M. Pascal Kilchherr, directeur, a fait valoir son droit à la retraite pour 2017 et le CoDir lui a cherché un remplaçant durant les derniers mois de 2016. S'agissant des travaux, les SITSE profitent que les communes effectuent des travaux routiers pour mettre à jour le réseau d'eau sous pression et désormais également les canalisations EC et EU. Compte tenu de l'ensemble des travaux routiers réalisés sur la Commune, notre réseau de conduite d'eau sous pression (eau potable) est quasiment neuf. Pendant les travaux de la route de la Branvaude, zone 30 km/h, la presque totalité des conduites d'eau sous pression partant en direction du lac (chemin des Tournesols, chemin Pré-Olivier, propriétés le long du chemin de la Bourdonnière) ont été remis à neuf. De plus, la conduite principale longeant la route de la Branvaude 30 km/h et qui se trouvait dans les propriétés côté lac a été ramenée sous la route.

#### Instruction publique - Affaires sociales

La Municipalité, par sa responsable des **écoles**, a participé durant l'année 2016 aux séances mensuelles du CoDir de l'ASCOT (Association scolaire intercommunale de Terre-Sainte) et de l'AJET (Association pour l'accueil de jour des enfants de Terre-Sainte). Présidente du CESCOT (Conseil d'établissement scolaire primaire et secondaire de Terre-Sainte), elle a organisé différentes rencontres durant l'année écoulée.

#### **AJET**

L'AJET est un réseau dont font partie les UAPE (Unités d'accueil pour écoliers), les AMF (Accueil en milieu familial) et la crèche « Les Coppalines ». Le nombre de places dans les sept structures des UAPE, à proximité des écoles primaires, est actuellement de 418 (2015 : 389). Dans quelques structures, des dérogations ont été demandées en vue de pouvoir accueillir quelques élèves en plus. Avec le soutien de l'AJET, deux autres Pause Déj ont été créées à la rentrée pour les enfants de familles prioritaires. Environ 70 élèves y sont accueillis. Il y a aujourd'hui trois Pause Déj (cantines scolaires). 19 accueillantes et accueillants oeuvrent en Terre-Sainte dans le cadre de l'Accueil en milieu familial. Le CAV (Centre d'animations de vacances de Terre-Sainte) ouvre deux semaines en été, une semaine en octobre et une semaine durant les vacances de Pâques ; il rencontre un très grand succès. La Baraka/CJLTS (Centre des jeunes et de loisirs de Terre-Sainte) à Commugny accueille les jeunes de 11 à 15 ans.

Suite à la révision de la Loi sur les communes entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et à l'acceptation par le peuple de la LEO en 2011, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2013, le CoDir a travaillé à la révision des statuts de l'AJET pour les rendre conformes à la loi.

#### **ASCOT**

L'ASCOT a pour but de pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les degrés enfantin, primaire et secondaire. Comme les années précédentes, une des priorités a consisté à s'assurer du bon déroulement du transport scolaire en début d'année scolaire. Des accompagnantes ont été engagées pour l'accompagnement des élèves

de 1<sup>ère</sup> primaire dès la rentrée jusqu'aux vacances d'octobre. Le changement de législature au 1<sup>er</sup> juillet 2016 a entraîné le renouvellement des autorités communales tant au niveau du CoDir de l'ASCOT qu'au niveau du Conseil intercommunal.

De même que l'AJET, le CoDir de l'ASCOT a entamé les travaux de révision des statuts de l'association pour les rendre conformes à la loi.

La Commission sécurité et prévention du CoDir de l'ASCOT a travaillé à la création d'un mémento à l'usage des ados et parents.

### CESCOT

Différents thèmes ont été discutés, parmi lesquels : la sécurité sur le chemin de l'école, les critères pour le choix des livres remis aux élèves. Des présentations ont été organisées comme : graines d'entrepreneurs, mode de fonctionnement des restaurants scolaires.

Le projet LIFT (sensibilisation des jeunes dans le monde du travail) qui avait été mis en place à la rentrée scolaire 2014-2015 par le CESCOT continue de remporter un succès notable. 25 élèves sont passés par LIFT depuis le début du projet dont 12 actuellement en cours. Il y a 20 entreprises partenaires qui accueillent des élèves.

Dans le domaine du **social** et de la **culture**, les activités et participations au sein d'autres organismes intercommunaux ont été multiples :

- séances du Conseil intercommunal de l'Association régionale pour l'action sociale du District de Nyon (ARAS);
- Commission intercommunale de la Clinique dentaire scolaire itinérante ;
- séances de la Régie des Eglises ;
- séances de la Commission culturelle de Terre-Sainte ;
- Organisation de manifestations (1er août, brunch, fête de Noël, etc.);
- mise en place d'un accompagnement dans les bus scolaires pour les premières primaires dans les premières semaines de la rentrée scolaire ;
- soutien aux habitants du village dans le domaine du social ;
- visite aux aînés de notre Commune lors des anniversaires ou sur demande en cas de besoin.

Soulignons que les **chiffres relatifs à l'instruction publique** figurant dans le compte de fonctionnement ne doivent pas être analysés ligne par ligne, car les montants donnés par les associations intercommunales concernent tantôt le primaire et/ou le secondaire, tantôt le transport et/ou l'écolage et parfois un amalgame de ces données. L'on peut constater que, globalement, les charges 2016 (comptes 51 et 52) sont sensiblement inférieures aux sommes budgétées. En revanche, sur le moyen-long terme, les charges afférentes à l'instruction publique ont plus que quadruplé en moins de dix ans et leur accroissement exponentiel n'est pas en voie de s'apaiser (acomptes 2017 vs comptes 2016 : +26% !).

Ci-dessous, deux tableaux renseignent sur le **nombre d'élèves scolarisés dans les écoles publiques** et le **transport scolaire** :

Nombre d'élèves scolarisés dans les écoles publiques				
	Prim	aire	Secondaire	
	Genève	Vaud	Genève	Vaud
2016-2017	-	97	2	14
2015-2016	-	91	4	13
2014-2015	3	74	2	7
2013-2014	4	63	6	7
2012-2013	4	44	8	9
2011-2012	4	32	13	6
2010-2011	15	13	11	4
2009-2010	19	12	15	5

	Transport scolaire					
	Primaire nb navette journalière		Secondaire nb navette journalie			
	Genève	Vaud	Genève	Vaud		
2016-2017	-	13		5 à 7		
2015-2016		12	3	7		
2014-2015	3	9	4	7		
2013-2014	3	9	5	3		
2012-2013	4	8	5	4		
2011-2012	5	8	4	2		
2010-2011	5	4	5	4		
2009-2010	5	4	5	2		

Les élèves du cycle des Colombières à Versoix effectuent les trajets désormais avec les transports publics (ligne U).

#### Police - Pompiers - Protection civile - Sports

Le grand changement pour la gendarmerie a été l'ouverture du poste de **police** de Coppet le 3 octobre 2016, renforçant nettement la présence sur le terrain de la gendarmerie en Terre-Sainte. Depuis la fermeture de l'ancien poste de Coppet, les communes de Terre-Sainte ont continuellement discuté avec le canton pour permettre cette réouverture dans de nouveaux locaux adaptés aux nouvelles réglementations. Lors des travaux de la route de Sauverny, diverses actions sur le chemin des Mouilles ont été entreprises pour limiter le trafic aux seuls ayants droit. Les ASP engagés par la Commune en collaboration avec le poste de Coppet ont procédé à ces vérifications. La Commune a également trouvé et formé, avec la collaboration de la gendarmerie, quatre patrouilleurs scolaires pour le passage piétons devant le bâtiment communal. Un grand merci leur est adressé pour leur engagement dans cette tâche au cours de l'année 2016.

La répartition des coûts des Assistants de Sécurité Publique (**ASP**) établie par la commune de Coppet pour les six communes qui recourent à leurs prestations se subdivise en salaires (compte 610.3900 – Imputations internes) et en frais d'entretien matériel et véhicule (compte 610.3150 – CHF 5'195.75), ce dernier poste n'ayant pas été pris en considération à l'époque de l'établissement du budget 2016.

Le supplément sur le décompte final de notre contribution à la **réforme policière** pour 2015 se monte à CHF 862.00. Sur la base d'une simulation établie en 2015, une provision de CHF 4'000.00 avait été constituée et comptabilisée dans le compte 610.3190. Il en résulte donc un excédent de provision (boni) de CHF 3'138.00, montant viré au compte de recettes 610.4511.1.

A l'instar de la provision comptabilisée en 2015 sur la base d'une simulation, il a été constitué et comptabilisé une nouvelle provision de CHF 4'000.00 dans le compte 610.3190 concernant les charges complémentaires de la réforme policière pour 2016.

Le nouveau véhicule destiné à remplacer le pyro 33, véhicule d'accompagnement du bras élévateur, est toujours en cours de construction (cf. PM 1/2014). Une surcharge de poids due à l'équipement de la cellule matériel a contraint le Service de défense incendie et de secours de Terre-Sainte (SDISTS) à modifier la commande en cours de réalisation. Le châssis acheté a été équipé d'une cellule inondation respectant le poids de l'engin. Ce dernier a été utilisé dès son premier jour au sein du SDISTS. Un nouveau préavis municipal a donc été présenté au Conseil général (PM 14/2016) pour pouvoir finalement commander le véhicule d'accompagnement du bras élévateur. Au total, 56 sapeurs étaient présents début 2016 ; 7 recrues ont décidé de s'engager lors de la journée de recrutement en novembre. L'année 2016 a été marquée en outre par le départ à la retraite du Major Girardi à fin juin et son remplacement par le Major Hager à la tête du SDISTS. Le nombre d'interventions est resté relativement faible ; les pompiers ne sont intervenus dans notre Commune que pour des cas d'inondations et, fort heureusement, pas pour des incendies. Le montant à la charge de notre Commune pour 2016 est de CHF 22.99 par habitant.

Au cours de l'année 2016, l'Organisation régionale de protection civile (**ORPC**) a vu une augmentation des effectifs dans le bataillon passer de 700 à 820 hommes regroupés en six compagnies. L'instruction a représenté 3415 jours de service et les engagements en faveur de la collectivité 1447 jours. Fort heureusement, la PC n'a pas eu à intervenir dans des cas de situation d'urgence en 2016. Le grand changement de l'année écoulée a été le déménagement de la caserne de Nyon sur le site du bâtiment des antennes de Prangins. Au bénéfice d'un droit distinct et permanent, l'ORPC a, depuis le 1er juillet 2016, pris possession de ce bâtiment et procède également à sa rénovation avec les compétences des astreints. Du point de vue financier, le coût pour notre Commune se situe à CHF 16.44 par habitant après déduction du fond de réserve de l'ancien district de Nyon.

Les **locations** de la **salle polyvalente** se sont poursuivies avec différents clubs sportifs, l'offre des clubs de Chavannes-des-Bois déjà présents avec le Yoga, je Jiu-Jitsu et la danse s'est vue étoffée par une pratique multisport en fin d'année. Le judo et la capoeira ont également continué leurs activités. La location de notre salle au club de hockey sur gazon de l'USTS n'a pas été reconduite car la Municipalité a constaté des dégâts dus au frottement des cannes de hockey sur le sol de notre salle. L'école, au travers des activités de sport facultatif, a par contre pu profiter de notre salle en fin d'année. Les rentrées financières de ces locations se sont élevées en 2016 à CHF 15'611.00 (compte 357.4270).

#### Sécurité sociale

Au plan de la **facture sociale**, notre Commune a comptabilisé en 2016 (compte 720.3510.1) un montant supplémentaire de CHF 48'191.00 selon décompte final de la facture sociale 2015

reçu du canton. En revanche, une provision de CHF 67'000.00 avait été constituée et comptabilisée dans le compte 720.3510 sur la base d'une simulation pour le complément à la facture sociale pour 2015. Il en résulte donc un excédent de provision (boni) de CHF 18'809.00, montant viré au compte de recettes 720.4511.

A l'instar de la provision comptabilisée en 2015 sur la base d'une simulation, il a été constitué et comptabilisé une provision dans le compte 720.4511 une provision concernant les charges complémentaires de la facture sociale pour 2016 de CHF 121'000.00.

## Résultat de l'exercice 2016

Résultat net effectif (excédent de charges) après provisions, amortissements obligatoires, attributions et prélèvements aux fonds de réserve	-405'993.85
./. Groupe 332 – Amortissements extraordinaires du patrimoine (compte 460.3321)	-76'099.40
./. Groupe 330 – Amortissements extraordinaires du patrimoine financier (compte 230.3302)	-6'700.00
./. Attribution au fonds de réserve	-0.00
Excédent final de charges de l'exercice 2016	488'793.25

Les principaux éléments expliquant l'écart entre les chiffres ci-dessus et ceux du budget ont déjà été donnés au début de ce rapport.

#### Comptes de bilan - Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2015, la Commune n'avait plus aucun emprunt en cours. Au mois d'août 2016, afin de faire face au règlement des factures relatives aux divers préavis votés par le Conseil, notamment les travaux routiers, la Commune s'est procurée une avance ferme de CHF 1 million à trois mois avec échéance à fin novembre 2016, tout en étudiant les possibilités d'un financement à plus long terme à un taux avantageux. Depuis le 29 novembre 2016, la Commune est au bénéfice d'un **prêt de Postfinance** au montant de CHF 2'500'000.00 pour une durée de cinq ans au taux de 0,2%. L'avance ferme de CHF 1 million a été remboursée.

Dans le contexte des engagements hors bilan, le tableau joint à ce préavis fait ressortir que :

- les cautionnements pour EMS La Clairière (libération en date du 14 janvier 2016) et pour Télé-Dôle SA (libération en décembre 2016) sont portés à zéro à fin 2016;
- les cautionnements souscrits envers les SITSE sont dorénavant exclus du calcul du plafond de risques pour cautionnements, les SITSE étant considérés comme une association de communes autofinancée par des recettes affectées selon les recommandations du canton;
- les autres postes d'engagements sont sans changement.

Les **comptes communaux 2016** ont été **révisés** par MCM Fiduciaire Sàrl, Lausanne, en date du 10 mai 2017.

## Conclusion

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

#### le Conseil général de Chavannes-des-Bois

Vu le Préavis municipal 1/2017 relatif aux comptes communaux 2016 et au rapport

de gestion de la Municipalité pour l'année 2016

Ouï le rapport de la Commission de gestion

Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### décide

- 1) d'approuver les comptes communaux 2016 tels que présentés
- 2) d'approuver le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2016
- 3) de donner décharge à la Municipalité pour la gestion 2016
- 4) de donner décharge à la Commission de gestion

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 mai 2017

MUNICIPALITE DE CHAVANNES-DES-BOIS

Le Syndic

La Secrétaire

Stephan Comminot

Jøcelyne Berthoud

Annexes:

Bilan au 31 décembre 2016 et engagements hors bilan au 31 décembre 2016

Compte de fonctionnement par classification administrative 2016

Compte de fonctionnement par nature 2016

Tableaux des **investissements** (préavis-amortissements) et des **réserves** Liste des **associations et organismes** auxquels la Commune participe